

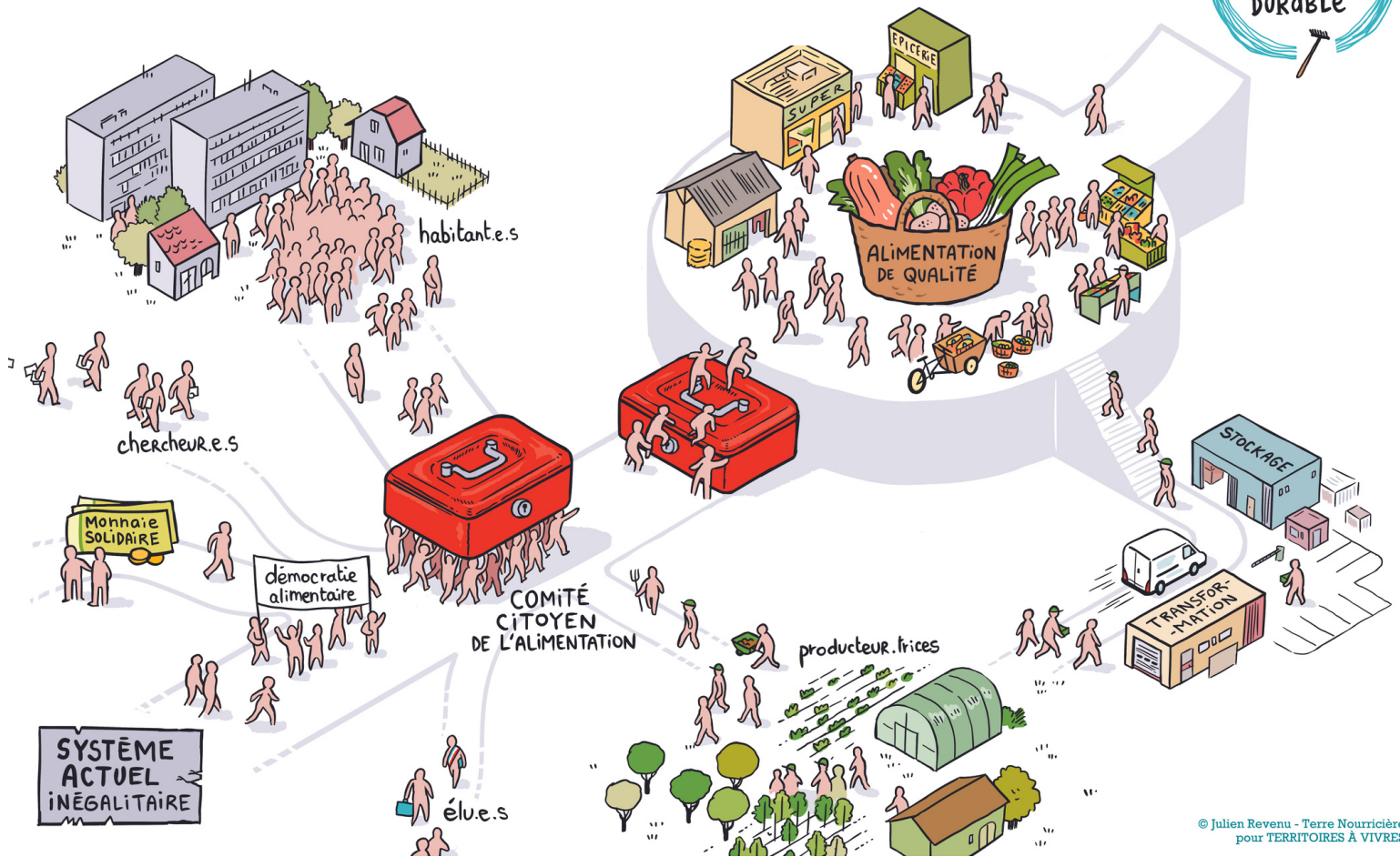
Pour une alimentation durable accessible à toutes et tous !



LIVRET D'ACCUEIL

CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE

Habitant-es et organisations de Montpellier se sont rassemblé-es pour expérimenter une caisse alimentaire commune. Elle a pour but de lutter contre les inégalités, développer la solidarité, et nourrir les habitant-es dans le respect de leur santé, de l'environnement et du travail des producteur-rices, en les rémunérant au juste prix.



© Julien Revenu - Terre Nourricière pour TERRITOIRES À VIVRES



06 12 96 45 71

contact@caisse-alimentaire-commune.fr



tav-montpellier.xyz

[@caissealimentairecommunemp](https://www.instagram.com/caissealimentairecommunemp)

[@tav.montpellier](https://www.facebook.com/tav.montpellier)

twitter.com/TaV_Montpellier

1

LE PROJET D'EXPÉRIMENTATION

QU'EST-CE QUE LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE ?

La caisse alimentaire commune est inspirée de l'idée de sécurité sociale de l'alimentation (SSA)* pour être expérimentée à Montpellier. Il s'agit de tester la gestion et l'utilisation d'un budget collectif, issu de financements publics et privés, et de cotisations des participant-es, dans le but de "mieux se nourrir". Le projet a été initié par un collectif de 25 organisations du territoire. Cette caisse est gérée de manière démocratique par un comité citoyen de l'alimentation.

La caisse alimentaire commune vise à :

- Réduire les inégalités sociales d'accès à l'alimentation et lutter contre la précarité
- Permettre l'accès des habitant-es à des produits sains et de qualité, et encourager des pratiques alimentaires qui favorisent la santé, et la protection de la planète.
- Contribuer au développement de circuits de production et de distribution durables, soutenant l'agriculture paysanne et la condition des travailleurs.

Concrètement, chaque participant-e cotise chaque mois à la caisse en fonction de ses moyens (de 1€ à 150€ et plus), puis tous-tes reçoivent la même somme de 100€ chaque mois. La caisse permet donc aux participant-es de dépenser chaque mois ces 100€ dans des lieux de distribution alimentaire (épiceries, magasins, groupements d'achats, marchés..) préalablement choisis par le comité citoyen selon des critères de qualité définis ensemble.

LE CONTEXTE

L'alimentation se situe aujourd'hui au carrefour de multiples enjeux sociaux et environnementaux.

On estime qu'une personne sur 5 serait en situation de précarité alimentaire en France. Sur la métropole de Montpellier, le taux de pauvreté s'établissait en 2019 (avant Covid) à 19,3% de la population. Ce taux de pauvreté renvoie à des situations très diverses : personnes sans domicile ou hébergées à l'hôtel, travailleur-ses pauvres, familles monoparentales, personnes âgées, étudiant-es, demandeur-ses d'asile... Globalement on assiste à un fort accroissement de la précarité alimentaire, renforcée par la crise covid et par l'inflation. Les producteur-rices sont également durement touché-es par la précarité.

D'autre part, les problèmes de santé liés à l'alimentation industrielle se multiplient et les effets néfastes de notre système alimentaire sur l'environnement sont établis, notamment en termes d'émissions de gaz à effets de serre qui contribuent au réchauffement climatique.

L'expérimentation de caisse alimentaire commune entend chercher de nouvelles réponses, permettant de traiter à la fois les problématiques de précarité qui touchent les consommateur-rices et les producteur-rices. Elle pourrait permettre de lutter contre les nombreux freins d'accès à l'alimentation durable : financiers, géographiques, éducatifs, culturels... Elle a également pour but d'accompagner la transition des pratiques et des systèmes alimentaires vers plus de durabilité notamment en termes de santé et de protection de l'environnement.

*Le projet de SSA, porté par un collectif national, se propose d'étendre la sécurité sociale existante à l'alimentation, de façon universelle, en permettant aux personnes de bénéficier d'un budget alimentaire de 150€ par mois, utilisable dans un circuit alimentaire démocratiquement conventionné, soutenant le développement de systèmes alimentaires plus durables. Son financement reposerait sur des cotisations sociales.



LE COMITÉ CITOYEN DE L'ALIMENTATION

Le comité citoyen de l'alimentation est l'instance où se prennent les décisions concernant le fonctionnement de la caisse alimentaire commune. Ce comité est composé d'habitant-es du territoire de Montpellier. La moitié sont des personnes touchées par la précarité.

Depuis le mois d'octobre 2022, le comité citoyen s'est réuni en moyenne toutes les 3 semaines pour partager des connaissances sur les différents enjeux liés à l'alimentation : inégalités sociales et précarité alimentaire, systèmes alimentaires, démocratie participative, qualité de l'alimentation... Le comité se nourrit d'échanges avec divers acteurs : élu-es, paysan-nes, chercheur-es, professionnel-les de santé... Chaque décision du comité citoyen est prise suite à différents échanges et ateliers. Des séances de travail intermédiaires peuvent être organisées en complément. Les décisions sont prises autant que possible par consensus.

Les missions principales du comité citoyen sont :

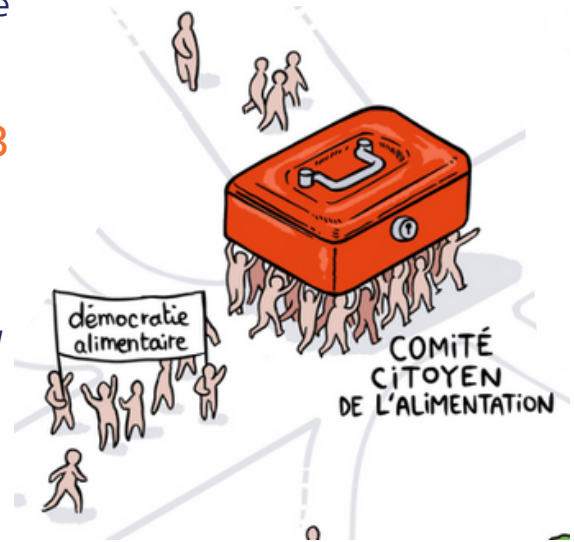
- Définir les critères d'accès à la caisse et le montant des cotisations
- Définir les critères de conventionnement des points de vente
- Travailler sur la gestion démocratique de la caisse
- Développer les réseaux de points de vente

DATE A RETENIR : SAMEDI 1er JUILLET 2023

Assemblée citoyenne de l'alimentation !

au Parc Sophie Desmarets à La Mosson

Tous les participant-es à la caisse, et toutes les personnes intéressées sont invité-es à se retrouver et à échanger sur les premiers mois de cette expérimentation de démocratie alimentaire.



LE TRAVAIL DE RECHERCHE

L'expérimentation est suivie par une équipe de chercheur-ses et étudiant-es (INRAE, CIRAD, CNRS, Pôle recherche de Vrac & Cocinas, Chaire Unesco Alimentations du Monde).

Tout au long de l'expérimentation, différentes données seront collectées via des questionnaires, des entretiens et des observations auprès des participant-es afin d'observer les effets du dispositif sur les pratiques et les systèmes alimentaires et d'étudier la pérennisation économique de la caisse.

Votre engagement dans le projet

Dans le cadre de l'expérimentation de la caisse alimentaire commune vous vous engagez à

- utiliser la MonA **EXCLUSIVEMENT** pour des achats alimentaires (les produits d'hygiène ou ménagers et l'alcool sont exclus)
- garder le même montant de cotisation mensuelle sur une période de 3 mois minimum
- répondre à un questionnaire en début et fin d'expérimentation, ainsi qu'à des entretiens individuels ou collectifs pour certain-es, dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation.

De plus, si vous le souhaitez, vous pourrez participer à des séances de travail sur différents sujets proposés par le comité citoyen et à des animations proposées par le collectif.

2

FAIRE SES ACHATS

CONCRÈTEMENT, COMMENT JE FAIS MES COURSES ?

LES ÉTAPES



1

J'ai candidaté et été tiré-e au sort

2

Je participe à une réunion d'accueil et partage les enjeux de l'expérimentation

3

Je définis mon montant de cotisation à l'aide du guide d'auto-détermination (cf. page suivante)

4

Je m'enregistre et configure mon compte MonA

5

Je fais mes achats dans les lieux conventionnés



GUIDE D'UTILISATION DE LA MONA

Je fais partie de l'expérimentation.
Comment est-ce que j'accède à la MonA ?



Je m'enregistre à l'application de MonA dématérialisée

Lieu	Dates	Horaires
Local de la Graine, 14 rue Durand	Du lundi au vendredi	17h-18h30
L'esperluette, 3 rue Marcellin Albert	Tous les jeudis	17h-19h
Secours catholique, 5 rue du Général Campredon	Tous les vendredis de mai et juin	12h30-14h
Marché Paysans des Aubes, rue des Cailles	Tous les mercredis du 17 mai au 28 juin	17h30-18h30

Mais aussi des comptoirs temporaires le :

- mercredi 17 mai (15h-17h) Maison pour tous Leo Lagrange, 155 rue de Bologne,
- lundi 22 et jeudi 25 mai (12h-14h)
- lundi 5 juin (17h30-19h30) au local Cagette 7 rue Castilhon



Je reçois un mail de confirmation de création de compte

Je clique sur le lien du mail
Je crée mon mot de passe utilisateur

Je suis ensuite redirigé-e vers cette page

Je crée mon code de paiement

Mon code de paiement

Mon code de paiement

Saisir mon nouveau code (4 à 8 chiffres)*

VALIDER



En cas d'oubli de mon code, je ne pourrai pas le consulter MAIS je pourrai à tout moment en créer un nouveau sur mon espace personnel

CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE

GUIDE D'AUTODETERMINATION DU MONTANT DE COTISATION

SCÉNARIO VALIDÉ PAR LE COMITÉ CITOYEN LE 28 JANVIER 2023



POUR DÉMARRER, LE COMITÉ CITOYEN DE L'ALIMENTATION PROPOSE UN MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE BASÉ SUR UN CHOIX DE MONTANT DE COTISATION GUIDÉ !

TROIS CRITÈRES POUR ACCOMPAGNER LE CHOIX DU MONTANT DE COTISATION DES PARTICIPANTS :

REVENU MENSUEL NET

DEFINITION

Le Revenu Mensuel est composé du revenu du travail (y compris commissions, bonus et pourboires) ; de prestation de retraite; de rentes; d'indemnité de remplacement du revenu; de pension alimentaires accordée en justice; de prestation d'aide sociale, de prestation d'objectif emploi ou d'allocation de solidarité sociale.

6

BUDGET DISPONIBLE *

* Habituellement appelé Reste à Vivre

Le Budget Disponible est le montant qui me reste une fois que j'ai payé les charges fixes : loyer, crédit immobilier, assurances, abonnements et consommation (eau, électricité, téléphonie...), transports ...

BUDGET ALIMENTAIRE

Le Budget Alimentaire est la somme de ce que je dépense par mois pour l'alimentation à domicile

BOUSSOLE

Revenu médian (la moitié des personnes gagne plus, l'autre moitié gagne moins) : environ 1850€/mois pour une personne seule, et 3900€ pour une couple avec deux enfants de moins de 14 ans.
Les 10% de la population les plus modestes ont un revenu inférieur à 972€/mois

Le reste à vivre considéré comme décent se situe autour de 700€/mois pour une personne seule; autour de 1000€/mois pour un duo + 100€ par enfant à charge.

Le reste à vivre considéré comme minimum se situe autour de 400€/mois pour une personne seule (13 €/ jour).

En France, on consacre en moyenne 17 % de son budget à l'alimentation à domicile.

Le budget alimentaire moyen en France (par personne/par mois) est de 211€. Les plus modestes ont un budget de 157€ et les plus aisés 257€.

COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA COMPOSITION DU FOYER ?

Les trois critères ci-dessous sont à considérer selon la composition du foyer. Il s'agit d'additionner les montants individuels des membres du foyer puis de les diviser selon le nombre de personnes qui composent le foyer . Les adultes comptent pour 1 et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,5.



1 = 1



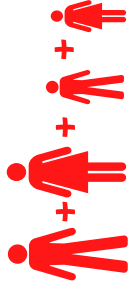
1 + 1 = 2



1 + 0.5 + 0.5 = 2



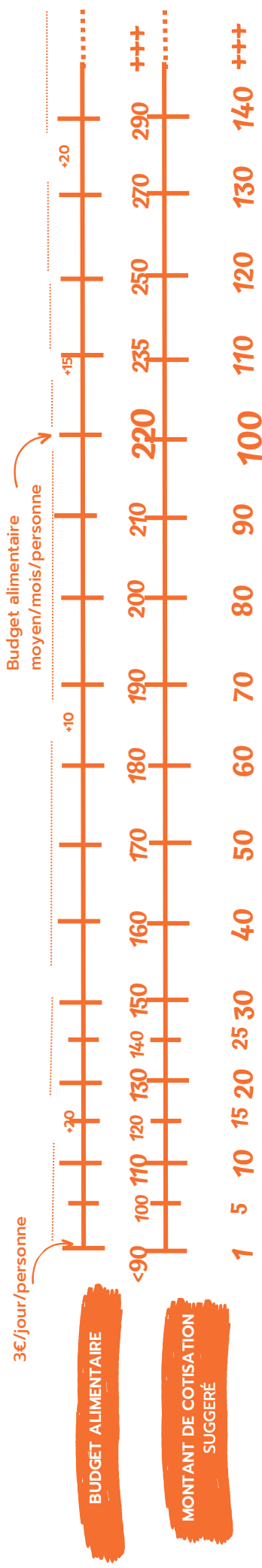
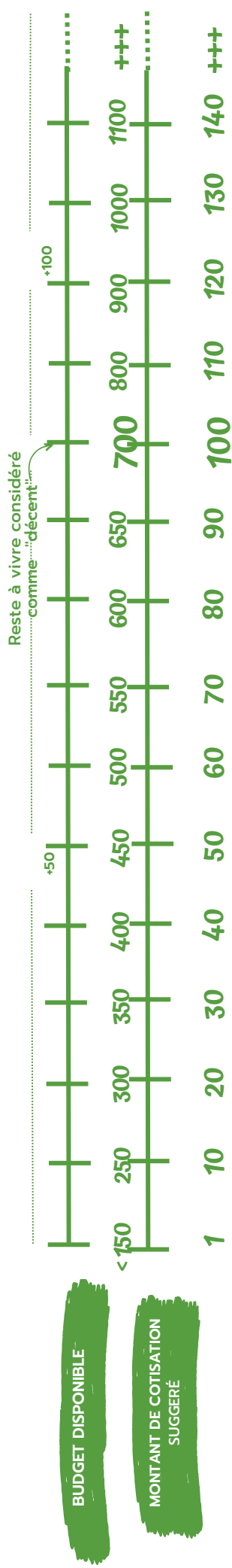
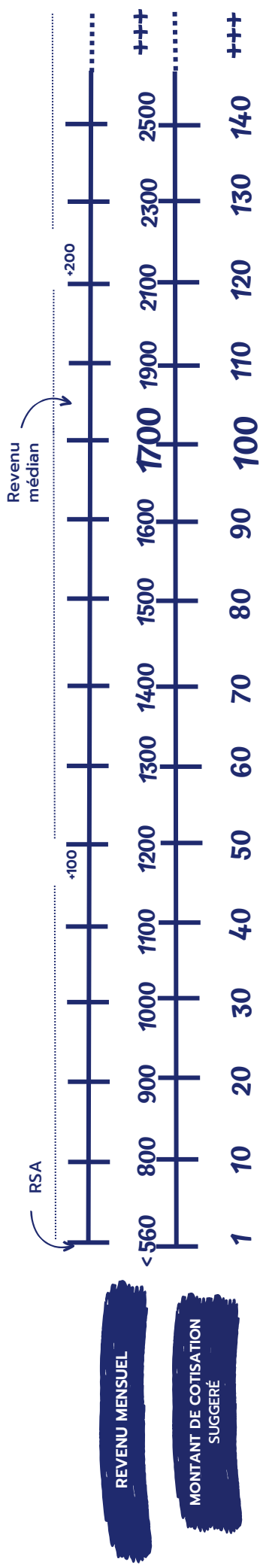
1 + 1 + 0.5 = 2,5



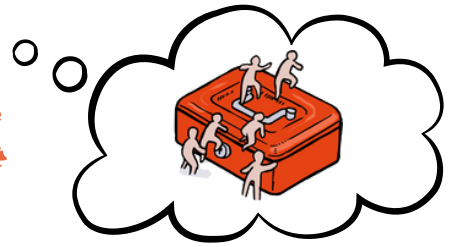
1 + 1 + 0.5 + 0.5 = 3

REPÈRES D'ACCOMPAGNEMENT :

Le Comité Citoyen de l'Alimentation propose aux participant-e-s de la Caisse de définir leur montant de cotisation en utilisant les repères ci-dessous. Les trois critères vont déterminer 3 montants de cotisations différents (ou pas...). Les montants de cotisation pourraient être modifiés tous les 3 mois.



Je souhaite obtenir mes 100 MonA Comment je fais ?



Je paie ma cotisation en ligne

Sur <https://monnaie.caisse-alimentaire-commune.fr>

SE CONNECTER

Rappel : Le montant de cotisation est auto-déterminé sans justificatifs, avec un engagement de 3 mois.

Je peux ponctuellement choisir de faire un don en plus de ma cotisation.

Lorsque vous vous connectez sur cette page vous pouvez également consulter votre solde !

Je suis redirigé-e sur la page de paiement suivante

RETOURNER À LA BOUTIQUE

Si la page ne s'affiche pas correctement, je clique sur :

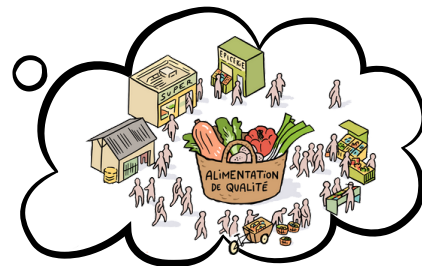


J'ai aussi reçu un mail de confirmation de paiement

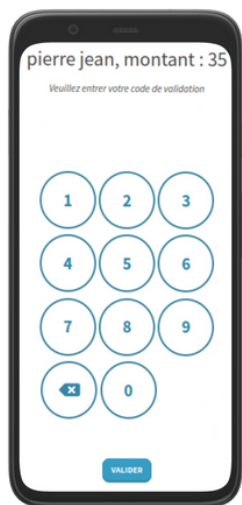
Je peux aussi payer ma cotisation en présentiel

Si je n'ai pas de CB, que je n'arrive pas ou ne souhaite pas payer en ligne je peux payer ma cotisation en CB/espèces/chèque aux comptoirs MonA

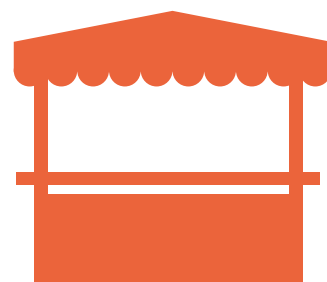
Je veux faire mes courses.
Comment je paie ?



Je peux payer en Mona tout ce qui est alimentaire. Pour le reste, je dois le payer séparément (produits ménagers, d'hygiène, alcool..)



Je donne mon nom et prénom au commerçant pour m'identifier



Je tape mon code de paiement sur le terminal que me tend le commerçant

Maintenant, à table !



Si j'ai un problème lors d'un paiement ou lors du renouvellement de ma cotisation, je n'hésite pas à contacter l'assistance technique au :



07 81 11 00 79



mona@caisse-alimentaire-commune.fr
Ou sur l'application dans l'onglet Aide / Nous contacter

Vidéo tutoriel disponible sur YOUTUBE en tapant dans la barre de recherche : Tutoriel MonA_La Caisse Alimentaire Commune de Montpellier



Un problème ?

- J'ai perdu mon mot de passe pour mon compte MonA

Je clique sur mot de passe oublié

J'indique mon adresse mail

Se connecter

Courriel :

Mot de passe :

Mot de passe oublié? Se souvenir de moi

CONNEXION

Réinitialiser le mot de passe

Nom d'utilisateur ou adresse e-mail

Réinitialiser le mot de passe

Réinitialiser le mot de passe

Nouveau mot de passe*

Répéter le nouveau mot de passe*

Modifier le mot de passe

Mot de passe réinitialisé !

Un e-mail a été envoyé. Il contient un lien sur lequel il vous faudra cliquer pour réinitialiser votre mot de passe.
Remarque : Vous ne pouvez demander un nouveau mot de passe que toutes les 2 heures.
Si vous ne recevez pas un email, vérifiez votre dossier spam ou essayez à nouveau.

IMPORTANT : si j'ai oublié mon mot de passe utilisateur mon code de paiement sera effacé, je dois penser à le reconfigurer (cf. ci-dessous)

- J'ai perdu mon code de paiement

Je me connecte à mon espace perso

Je clique sur Mon code de paiement et j'en saisis un nouveau

SE CONNECTER

Mon code de paiement

Saisir mon nouveau code (4 à 8 chiffres)*

VALIDER

- Un paiement m'est refusé

1/ Je me connecte sur mon compte et je vérifie mon solde de MonA

2/ Je vérifie si j'ai bien payé ma cotisation pour le mois

Un rappel m'est adressé par mail en début ou fin de mois (selon ce que j'ai décidé à l'inscription)

Si j'ai un doute, je peux tout de même essayer de payer ma cotisation. Aucun danger de la payer deux fois dans le mois car, dans ce cas, un message d'erreur rouge s'affichera "Cotisation déjà payée ce mois-ci".

LES PREMIERS LIEUX CONVENTIONNÉS

VRAC & COCINAS

COOPÉRATIONS CITOYENNES POUR L'ALIMENTATION
ET LA SOLIDARITÉ



PRÉSENTATION :

L'association Vrac & Cocinas accompagne le développement de groupements d'achat citoyens et solidaires de produits de qualité (biologiques, éthiques, locaux) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Mosson / Croix d'argent /
Près d'Arènes / Petit-Bard

GOVERNANCE :

Le Conseil d'administration de Vrac et Cocinas est composé de 14 personnes dont 12 personnes sont membres des groupements d'achats citoyens

APPROVISIONNEMENT :

Les produits sont bios. Ils proviennent de petits producteurs, grossistes et fabricant d'ingrédients biologiques, coopératives et entreprises à taille humaine

ADHESION ET PARTICIPATION :

Adhésion libre à partir de 1 € + Participation via le bénévolat (accueil lors des épicerie, préparation des commandes, participation aux choix des produits, etc.)

PRISE DE COMMANDE :

Les commandes se font soit en ligne sur epicerie.vrac-asso.org soit lors des permanences : le 24 mai (10h-12h) à la Maison pour tous Escoutaire, le 23 mai (14h30-16h) à la Main Verte, le 19 mai à la Maison pour tous Albert Camus et le 23 mai au centre social CAF.

Les dates de permanences et prises de commandes sont indiquées sur le site internet



HORAIRE ET LIEUX :

Une épicerie par mois par quartier, un jour de semaine de 14h à 18h. Récupération des commandes à :

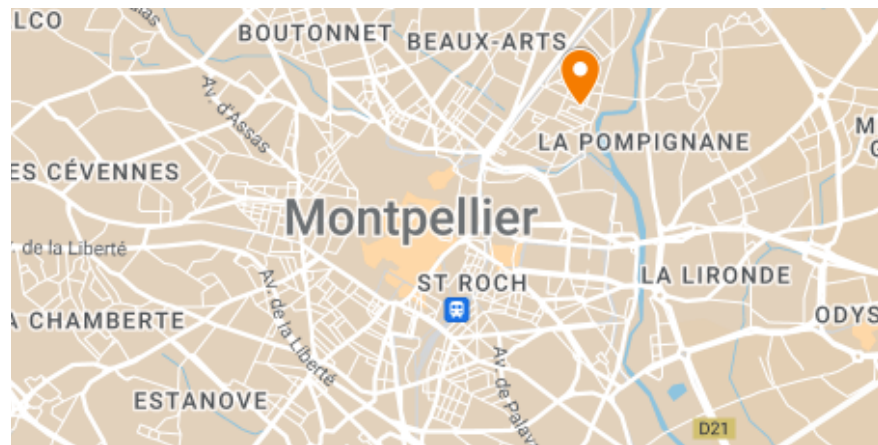
- Maison pour tous Escoutaire, 67 rue des Razeteurs, le 10 mai et le 7 juin (14h-18h)
- La Main Verte, 4 cour Belle Vue, le 9 mai et le 6 juin (14h-17h)
- Maison pour tous Albert Camus, 118 Allée Maurice Bonafos, le 12 mai et le 9 juin (14h-18h)
- Centre social CAF, 410 Av. de Barcelone, le 11 mai et le 8 juin (14h-18h)

LES PREMIERS LIEUX CONVENTIONNÉS

MARCHÉ PAYSAN DES AUBES



MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX AGROÉCOLOGIQUES



PRÉSENTATION :

Le marché paysan des Aubes a été créé à l'initiative de l'association Marchés Paysans et de deux associations de quartier. Il rassemble entre 15 et 20 producteur-rices chaque mercredi.

Rue des Cailles,
34000 Montpellier

GOVERNANCE :

Le comité de gestion du marché est composé des trois associations ainsi que des producteur-rices, et fait le lien avec la Mairie de Montpellier. Le comité décide des entrées de nouveaux producteur-rices et met régulièrement en place des animations pédagogiques et festives.

APPROVISIONNEMENT :

Les producteur-rices du marchés sont locaux, ont des pratiques agroécologiques, la plupart sont labellisé-es bio. Iels proposent des produits frais, qui varient en fonction des saisons : pain, légumes, fruits, oeufs, fromages, viande, miel, spiruline, huile d'olives, noix, sirops et tisanes, ainsi que des plats préparés, du vin et de la bière. Le marché paysan est un espace de convivialité qui permet l'échange direct avec les producteur-rices et une rémunération juste puisqu'il n'y a pas d'intermédiaires.

ADHESION ET PARTICIPATION : Pas d'adhésion nécessaire



HORAIRES ET LIEUX :

Tous les mercredis de 16h30 à 19h (en hiver) et de 16h30 à 20h (en été); Rue des Cailles, dans le quartier des Aubes (accès en tram station Corum ou les Aubes -L4; en bus L14)

LES PREMIERS LIEUX CONVENTIONNÉS

LA CAGETTE



SUPERMARCHÉ COOPÉRATIF ET PARTICIPATIF À BUT NON LUCRATIF



PRÉSENTATION :

La Cagette est une coopérative de consommateurs à but non lucratif ouverte à tout-tes, dont les membres participent trois heures toutes les quatre semaines et sont les seul-es propriétaires, les seul-es décisionnaires et les seul-es client-es.

19 Av. Georges Clemenceau,
34000 Montpellier

GOVERNANCE :

La coopérative réunit 3500 membres et est gérée par une équipe composée de membres bénévoles et de salarié-es. Pour faciliter la répartition des responsabilités, des comités de travail sont constitués. Chaque comité donne mandat à l'un-e des membres pour les représenter au sein de l'organe de coordination appelé « la table ronde ».

APPROVISIONNEMENT :

La Cagette propose environ 3000 références chez plus de 120 fournisseur-seuses dont plus de la moitié sont des producteur-rices locales-ux avec lesquel-les il-elles travaillent en direct.

ADHESION ET PARTICIPATION :

Pour intégrer la Cagette, il faut :

1 - Assister à une réunion d'accueil de la Cagette. S'inscrire sur :

- lacagette-coop.fr/?DevenirMembre
- ou en magasin (demander la personne de l'accueil si besoin)

Une visite préliminaire de la Cagette peut être organisée sur demande si besoin d'éclaircissements sur le fonctionnement, en particulier pour le paiement en MonA. Pour cela écrire à solidarite@lacagette-coop.fr

2 - Devenir coopérateur.ice en achetant une part sociale (10€) ou en demandant une part sociale solidaire

3 - Faire son service en magasin (3h toutes les 4 semaines)



HORAIRES : Lundi : 14h-20h30 - du Mardi au samedi : 8h-20h30

LES PREMIERS LIEUX CONVENTIONNÉS

ESPERLUETTE



Esperluette

CAFÉ, CUISINE ET ÉPICERIE SOLIDAIRE - QUARTIER CELLENEUVE



PRÉSENTATION :

Café, épicerie vrac, groupement d'achats en circuit-court, ateliers cuisine...etc. Voici ce que propose l'épicerie sociale et solidaire de L'Esperluette.

3 rue Marcellin Albert,
34000 Montpellier

GOVERNANCE :

Le conseil d'administration collégial de l'Esperluette est composé de 15 habitant-es. Les 50 membres actif-ves (bénévoles) sont réparti-es en cinq groupes de travail : Commission épicerie - approvisionnement", Commission "accueil solidaire", Commission "café", Commission « alimentation » et Commission "Cuisine".

APPROVISIONNEMENT :

Produits de qualité bio à prix coûtant :

- Épicerie de produits secs en vrac et bio (partenariat Biocoop) producteur-rices et artisan-nes locales-ux et/ou en circuit court qui ont des pratiques respectueuses de l'environnement et en adéquation avec les fondamentaux du projet (solidarité-mixité-convivialité-émancipation-durabilité); Miel et savons, Pain, œufs, vins, bière artisanale, produits à base de châtaigne...
- Groupements d'achats de produits frais et locaux tous les 15j (fruits, légumes, fromages..)
- Garde manger solidaire = collectes Biocoop et dons

ADHESION ET PARTICIPATION :

3€ l'année, 1€ solidaire. Participation de tous-tes en fonction des disponibilités, intérêts et compétences. Dons matériels et financiers.



HORAIRES :

- Épicerie : mardis et jeudis 17h-19h30 vendredis 17h-18h30
- Café solidaire-lieu d'accueil et d'initiative : vendredi 18h30 à 22h

Prochainement, le marché de Celleneuve, partenaire de l'Esperluette sur les bons solidaires d'alimentation, rejoindra la liste des lieux conventionnés. Il a lieu tous les mercredi de 7h30 à 13h.

LE PROCESSUS DE CONVENTIONNEMENT

L'ouverture de lieux prenant la MonA se déroule en plusieurs étapes, qui se construisent au fil du processus en répondant aux besoins des habitant-es tout en soutenant au maximum les producteur-ices aux pratiques vertueuses.

ETAPE 1: LANCEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION

Dans un premier temps, les lieux conventionnés par le comité citoyen (*présentés dans les pages antérieures*) l'ont été sur la base des partenaires du projet de Caisse. Le comité citoyen a identifié que ces lieux opèrent de manière transparente, ont une recherche d'éthique dans la relation aux producteurs, une lucrativité limitée ou nulle et reposent beaucoup sur du bénévolat. C'est ainsi que des groupements d'achats citoyens, une épicerie sociale et solidaire et un marché paysan ont été conventionnés.

ETAPE 2: CONVENTIONNEMENT DE NOUVEAUX LIEUX

Le comité citoyen travaille actuellement sur une méthodologie pour le conventionnement de nouveaux lieux de vente déjà existants (commerces "classiques" ou lieux gérés par des citoyen-nes ou des producteur-ices).

L'objectif est de conventionner des lieux qui correspondent au maximum à une alimentation durable, tout en maillant au mieux le territoire de la métropole de Montpellier et les différentes pratiques d'achat des habitant-es de Montpellier.

Les membres du comité ont ainsi identifié différents critères considérés comme des dimensions importantes de la durabilité, dont les principaux sont :

- Limitation au minimum du nombre d'intermédiaires;
- Origine locale privilégiée,
- Qualité environnementale des produits;
- Taux de marges réduits;
- Conditions de travail décentes.
- Implication des producteur-ices et/ou des citoyen-nes dans la gouvernance;



Suite à une première cartographie des lieux existants sur la Métropole de Montpellier, des visites ont lieu sur divers points de vente, afin de confronter les pratiques aux différents critères, à travers une grille d'évaluation multi-critères, sous forme de sémaphore. Cela permet de comparer les différents lieux au regard de ces critères et d'aider à la prise de décision pour la priorisation des conventionnements, en confrontant l'idéal et l'existant.

Cette grille pourra également permettre d'identifier des marges d'amélioration dans les différentes dimensions de la durabilité (par exemple en mutualisant des approvisionnements auprès de producteurs locaux).

ETAPE 3: DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX LIEUX

La cartographie de l'existant permet de dessiner en creux des zones dans lesquelles il n'existe pas d'offre alimentaire satisfaisante (qualifiés de "bourbiers alimentaires"). Dans ces zones, l'objectif est d'identifier et d'accompagner des initiatives citoyennes pour la création de nouveaux points de vente gérés ou co-gérés par des citoyen-nes et/ou des producteurs-ices. Dans une perspective plus large, ces lieux seraient aussi des espaces de rencontre, qui permettent de retisser du lien social à partir de l'alimentation.

A moyen terme, l'ambition de la caisse est ainsi d'être un outil de transformation des paysages alimentaires vers plus de durabilité.



FOIRE AUX QUESTIONS

- **LA MONA EST-ELLE CUMULABLE D'UN MOIS À L'AUTRE ?**

Si je n'ai pas dépensé toutes mes MonA à la fin du mois, elles seront conservées pour le mois prochain. Exemple : s'il me reste 20 MonA à la fin du mois de juin et que je cotise début juillet, j'aurai un nouveau solde de 120 MonA.

- **J'AI OUBLIÉ DE COTISER SUR UN MOIS, PUIS-JE COTISER DEUX FOIS LE MOIS SUIVANT ?**

Exemple : si j'ai oublié de cotiser pour obtenir 100 MonA durant le mois de juin, je ne pourrai pas cotiser deux fois de suite le mois de juillet. Néanmoins un rappel vous est envoyé dans le mois afin de ne pas oublier.

- **PEUT-ON METTRE EN PLACE UN PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR MA COTISATION ?**

L'option de prélèvement automatique n'existe pas pour l'instant.

- **POURQUOI NE PUIS-JE PAS ACHETER D'ALCOOL OU DE PRODUITS D'HYGIÈNE AVEC LA MONA ?**

L'expérimentation de caisse alimentaire commune vise à permettre à chacun-e d'accéder à une alimentation saine, de qualité et choisie. Cet effort démocratique de réappropriation des enjeux liés à l'alimentation a pour ambition de participer à la transition du système alimentaire territorial. Les produits comme l'alcool et les produits d'hygiène ne contribuant pas à l'atteinte de ces objectifs, ne sont pas accessibles via la MonA.

- **UN TRAVAIL DE RECHERCHE EST EFFECTUÉ, DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION, EST-CE QUE LES DONNÉES COLLECTÉES SONT ANONYMES ?**

Comme dans tout travail de recherche, les chercheur-ses anonymiseront toutes les données collectées afin que, lors de la diffusion des résultats, les participant-es à l'expérimentation ne soient pas identifiables.

- **QUI AURA CONNAISSANCE DU MONTANT DE MA COTISATION ?**

Le montant de cotisation auto-déterminé par les participant-es, est connu par le-la tenancier-e de comptoir MonA au moment de l'enregistrement et s'il y a règlement de la cotisation en chèques ou en espèces. Après ces moments il-elle n'y aura plus accès. Seuls les trois personnes responsables de la MonA ont accès à l'ensemble des cotisations et se sont engagées à tenir ces informations confidentielles lors de la séance du comité citoyen du 28 janvier.

- **JE SOUHAITE INTÉGRER LE COMITÉ CITOYEN, COMMENT DOIS-JE FAIRE ?**

Le premier comité citoyen, existant depuis octobre 2022, est en train de déterminer les bases de son renouvellement. Lors de l'Assemblée Citoyenne du 1er juillet 2023, il annoncera et détaillera son mode de renouvellement (nombre de membres maximum et minimum, mandats...)

- **UNE CONNAISSANCE EST INTÉRESSÉE POUR FAIRE PARTIE DE L'EXPÉRIMENTATION, QUE LUI DIRE ?**

Un second appel à participation sera lancé début mai. Les intéressé-ess pourront à ce moment là candidater au tirage au sort en répondant à 3 questions pour intégrer l'expérimentation en juin.